



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20241028-BUR-AG-24-083-DE
Date de télétransmission : 05/11/2024
Date de réception préfecture : 05/11/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 28 octobre 2024

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Déclaration sans suite de l'accord-cadre n°24005COL « prestations ponctuelles de collecte, transport et livraison à l'exutoire des Conteneurs Grands Volumes de la Communauté d'Agglomération de Bastia »

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Marie-Hélène PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Déclaration sans suite de l'accord-cadre n°24005COL « prestations ponctuelles de collecte, transport et livraison à l'exutoire des Conteneurs Grands Volumes de la Communauté d'Agglomération de Bastia »

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau, en matière de commande publique : la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fourniture et service d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrale en droit de la commande publique ;

Considérant la nécessité pour la Collectivité de faire procéder à des collectes ponctuelles de ses Conteneurs Grands Volumes notamment en cas de défaillance de ses propres véhicules de collecte ;

Vu la consultation lancée le 20 août 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres, présentés ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (A l'unanimité)

De déclarer sans suite l'accord-cadre n°24005COL « prestations ponctuelles de collecte, transport et livraison à l'exutoire des Conteneurs Grands Volumes de la Communauté d'Agglomération de Bastia » pour cause d'infructuosité (l'unique offre proposée est non classée et déclarée inacceptable) ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO